

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS- Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 octobre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Zied KHADIMALLAH et Hichem CHEKIR. Ces états annulent et remplacent ceux publiés au BO du CMF n°4681 en date du 8 septembre 2014.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

ACTIFS

ACTIFS	NOTES	2013	2012
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	3 120	7 860
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	113 942	19 029
Créances sur la clientèle	3.3	691 978	678 686
Porte feuille –titres d'investissement	3.4	2 537	2 771
Valeurs immobilisées	3.5	6 618	7 081
Autres actifs	3.6	22 499	19 612
Total Actifs		840 694	735 039

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	NOTES	2013	2012
Banque centrale et CCP	4.1	3 711	3 549
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	1 047	1 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	52 360	42 103
Emprunts et ressources spéciales	4.4	725 622	630 107
Autres passifs	4.5	19 107	19 175
Total Passifs		801 847	696 131

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	NOTES	2013	2012
Capital		40 000	40 000
Réserves		4 021	3 963
Résultats reportés		<5 054>	<2 239>
Résultat de l'exercice		<120>	<2 816>
Total Capitaux propres	4.6	38 847	38 908
Total Passifs et Capitaux Propres		840 694	735 039

* Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2013
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	2013	2012
Passifs Eventuels			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6-1	641	84
Total Passifs éventuels		641	84
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	6-2	68 226	28 143
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6-3	695	695
Total Engagements donnés		68 921	28 838
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	6-4	30 588	31 900
Garanties reçues	6-5	523 702	493 548
Total Engagements reçus		554 290	525 448

* Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	2013	2012
I Produits d'exploitation Bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	16 199	13 603
Commissions	5.2	2 775	2 826
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5.3	14	2
Total Produits d'exploitation bancaire		18 988	16 431
II Charges d'exploitation Bancaire			
Intérêts et charges assimilées	5.4	<1664>	<1 248>
Commissions encourues			
Pertes sur portefeuille titres commercial et op.finan			
Total charges d'exploitation Bancaire		<1 664>	<1 248>
Produit net Bancaire = (I-II)		17 324	15 183
Dot. aux prov. Et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.5	<3 713>	<4 788>
Autres produits d'exploitation	5.6	18	133
Frais de personnel	5.7	<9 652>	<9 406>
Charges générales d'exploitation	5.8	<3 211>	<3 070>
Dot aux amortissements et aux Prov. sur immobilisations		<848>	<849>
Résultat d'exploitation		<82>	<2 797>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		1	<2>
Impôt sur les bénéfices	5.9	<39>	<17>
Résultat des activités ordinaires		<120>	<2 816>
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires			-
Résultat Net de la période		<120>	<2 816>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			-
Résultat après modifications comptables		<120>	<2 816>

* Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos le 31 Décembre 2013
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	2013	2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	18 391	19 770
Charges d'exploitation bancaire décaissées	<43>	<29>
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	<36 236>	<20 101>
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	1 177	<1 907>
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	<10 419>	<9 235>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24 315	<17 349>
Impôt sur les bénéfices	<41>	<31>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	<2 856>	<28 882>
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	<386>	<549>
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<386>	<549>
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	<4 484>	<7 592>
Augmentation / diminution ressources spéciales	98 377	61 694
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	93 893	54 102
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	90 651	24 671
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	22 143	<2 528>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	112 794	22 143

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2013

Préambule

Suite à la réunion organisée à la Banque Centrale de Tunisie le 8 septembre 2014 et consacrée à l'examen des réserves formulées par les commissaires aux comptes dans leur rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, la Banque Centrale de Tunisie en se basant sur la convention signée le 11 février 2009 pour la gestion des crédits "ONA-FR", n'a pas accepté la réserve n° 6 des commissaires aux comptes relative à la comptabilisation des intérêts des crédits "ONA-FR" en tant que produit pour la "BTS".

En conséquence, la "BTS" a procédé au redressement de ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 qui ont été déjà publiés, en annulant les produits provenant des intérêts des crédits "ONA-FR" conformément à la décision de la Banque Centrale de Tunisie.

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 21 Mai 1997, a pour objet de :

- D'ancre la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	valeur nominale de l'action	montant total	part en capital
Publics	2 150 300	10	21 503 000	53,76%
- État Tunisien	1 550 200	10	15 502 000	38,76%
- Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	1 849 700	10	18 497 000	46,24%
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,31%
- Personnes Physiques	1 597 500	10	15 975 000	39,94%
Total	4 000 000	10	40 000 000	100,00%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
 - Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2013.
 - Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2013 sur la même proportion en 2012. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2013 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2011/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS 21-21 Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Ressources extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF**3.1 CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, ET TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 120 KDT** contre **7 860 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		74	124
BCT BID		96	90
CCP exploitation		3221	2 988
CCP agences BTS		26	20
CCP versement TOUMOUIH		-	-
Comptes BCT (4010+4012)		193	4 638
Provision	(1)	<490>	-
TOTAL		3 120	7 860

(1)

Provision Suspends CCP exploitation	-411
Provision Suspends CCP AGENCE	-73
Provision Suspends BCT	-2
Provision Sur Caisse	-4
TOTAL	-490

3-2. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **113 942** contre **19 029 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Compte FADES STB	(1)	17	9
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	113 541	19 000
Intérêts sur placement à recevoir		365	9
Valeurs non encore imputées		18	11
TOTAL		113 942	19 029

(1) : Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

(2) Les placements de la BTS au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée	Date Echéance
BTS	40 000	5.5%	90J	10/02/2014
AB	18 000	4.95%	18J	06/01/2014
AB	2 000	4.85%	7J	02/01/2014
UBCI	20 000	5%	32J	27/01/2014
BTS	4 600	4.5%	1J	02/01/2014
BTS	28 941	4.9%	11J	10/01/2014

3-3 .CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **691 978 KDT** contre un solde de **678 686 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Crédits MT non échus	(1)	237 114	230 570
Crédits BTS MT impayés	(2)	188 553	161 761
Dotation FONAPRAM accordée		117 179	112 607
Dotation FONAPRAM impayée		40 322	34 901
Intérêts échus	(4)	663	782
Intérêts impayés	(3)	28 778	25 490
Intérêts à recevoir		<14>	<45>
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	133 998	162 592
Provisions sur crédits	(6)	<28 377>	<25 028>
Agios réservés	(7)	<28 820>	<25 490>
Clients compte débiteurs	(8)	2 582	190
Valeurs compensation non imputées		-	356
TOTAL NET		691 978	678 686

1) Crédits à Moyen Terme:

Ce compte enregistre un montant de **237 114 KDT** au 31/12/2013 contre un montant de **230 570 KDT** au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	variation
Crédits Agence	8 284	7 912	372
Crédits sur ressources ordinaires	169 588	148 690	20 898
Crédits P.C.F	4 294	6 101	(1 808)
Crédits sur la ligne 21-21	35 465	54 422	(18 957)
Crédits FOSDAP	1 903	1 847	56
Crédits BID	2 953	5 719	(2 766)
Crédits ONA	5 262	5 126	136
Crédits ETAP Autofinancement	190	168	22
Crédits INTILAK	7 771	585	7 186
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	17	-	17
Crédits AF-STORM	112	-	112
Crédits PROGRAMME ETS EN DIFFICULTES	1 275	-	1 275
TOTAL	237 114	230 570	6 544

2) Crédits M.T impayés :

Le total des impayés en principal au 31 décembre 2013, a atteint **188 553 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	variation
Crédits Agence Impayés	876	686	191
Crédits sur Res. Ord. Impayés	107 350	92 001	15 349
Crédits P.C.F impayés	6 599	6 758	(159)
Crédits sur la ligne 21-21 impayés	68 101	58 944	9 157
Crédits FOSDAP impayés	33	0	33
Crédits BID impayés	2 044	1 272	772
Crédits ONA impayés	3 550	2 100	1 450
TOTAL	188 553	161 761	26 792

3) Intérêts impayés :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	16 554	14 567	1 987
Intérêts impayés 21-21	11 213	10 029	1 184
Intérêts impayés P.C.F	412	430	(18)
Impayés sur frais BID	219	181	39
Intérêts impayés ONA	194	144	50
Intérêts impayés clients agence	162	138	24
Intérêts impayés FOSDAP	24	1	23
TOTAL	28 778	25 490	3 288

4) Intérêts échus

Ce compte enregistre les intérêts courus et non encore échus au 31/12/2013. Il se détaille comme suit:

Désignation	2013	2012	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	446	479	<33>
Intérêts échus sur crédit 21-21	172	250	<78>
Intérêts échus sur crédit PCF	3	9	<6>
Intérêts échus sur crédits agence	18	14	4
Frais échus sur crédit BID	10	17	<7>
Intérêts échus sur crédit ONA	10	13	<3>
Intérêts échus sur crédit FOSDAP	4		4
TOTAL	663	782	<119>

5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999.

Ce compte accuse au 31/12/2013 un solde de **133 998 KDT** contre **162 592 KDT** au 31/12/2012, soit une variation négative de **28 594 KDT**.

6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012	Variation
Provisions crédit M.T	14 695	12 780	1 915
Provisions crédit 21-21	8 923	8 245	678
Provisions collective	630	1 055	-425
Provisions crédit Agence	972	418	554
Provisions comptes débiteurs	2 020	1 562	458
Provisions crédit PCF	700	696	4
Provisions crédit BID	300	272	28
Provision additionnelle	137		137
TOTAL	28 377	25 028	3 349

7) Agios réservés :

Désignation	2013	2012	Variation
Agios réservés sur crédit M.T	16 554	14 567	1 987
Agios réservés sur 21/21	11 213	10 029	1 184
Agios réservés sur PCF	412	430	<18>
Agios réservés sur frais BID	219	181	39
Agios réservés sur ONA	194	144	50
Agios réservés sur Clients agence	204	138	66
Agios réservés sur FOSDAP	24	1	23
TOTAL	28 820	25 490	3 331

8) Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	2013
COMPTE CHEQUE	185
COMPTE COURANT	427
COMPTE COURANT ASSOCIATION	18
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	143
COMPTE SPECIAL MPJ	1 338
COMPTE SPECIAL PCF	471
TOTAL	2 582

3.4 PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **2 537 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2013
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	20	-	20
SOCIETE SIDCO	365	<74>	291
SOCIETE SODIS SICAR	391	<79>	312
SIBTEL	69	-	69
SOCIETE FRDCM	175	<64>	111
SOCIETE SODINO	2 084	<350>	1 734
TOTAL	3 104	<567>	2 537

3-5. VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 décembre 2013 à **6 618 KDT** contre **7 081 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Logiciel Informatique	580	577
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations Incorporelles en cours	183	-
Matériel Informatique	1 306	1 223
Matériel de Transport	1 502	1 502
Mobilier et Matériel de Bureau	786	779
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	2 186	2 076
Total immobilisations Brutes	13 616	13 230
Amortissements	<6 998>	<6 149>
Total immobilisations nettes	6 618	7 081

Tableau de variation des immobilisations au 31.12.2013 (en dinars)

Désignation	Valeur Brute 31/12/2012	Acquisition 2013	Cession 2013	Valeur Brute 31/12/2013	Taux %	Amort cumulé au 31/12/2012	Dotation 2013	Reprise 2013	Amort cumulé 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
Total Actif Immobilisé	13 230 436	385 750	0	13 616 186	-	6 149 645	848 087	0	6 997 732	6 618 454
Immobilisations incorporelles										
Fonds de Commerce	26 102	-	-	26 102	5%	6 054	1 305	-	7 359	18 743
Logiciel	576 541	4 273	-	580 814	33%	342 719	117 411	-	460 130	120 684
Total Immobilisations incorporelles	602 643	4 273	0	606 916	-	348 773	118 716	-	467 489	139 427
Immobilisations corporelles										
Immobilisations corporelles en cours		182 744		182 744						182 744
Terrain	1 439 399	-	-	1 439 399	-	-	-	-	-	1 439 399
Construction	5 607 840	-	-	5 607 840	5%	1 499 319	280 392	-	1 779 711	3 828 129
Matériel informatique	1 223 380	82 611	-	1 305 991	33%	918 450	201 704	-	1 120 154	185 837
Matériel de transport	1 501 573	-	0	1 501 573	20%	1 214 494	110 792	0	1 325 286	176 287
Matériel Mobilier de bureau	779 331	6 812	-	786 143	20%	650 415	42 918	-	693 333	92 810
Agencement Aménagement et Instal	2 076 270	109 310	-	2 185 580	10%	1 518 194	93 565	-	1 611 759	573 821
Total Immobilisations corporelles	12 627 793	381 477	0	13 009 270	-	5 800 872	729 371	0	6 530 243	6 479 027
Total Actif Immobilisé	13 230 436	385 750	0	13 616 186	-	6 149 645	848 087	0	6 997 732	6 618 454

3-6. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **22 499 KDT** contre **19 612 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012	variation
Assurances		2 251	2 380	(129)
Etat, impôts et taxes		187	226	(39)
Personnel, comptes rattachés		3 269	2 387	882
Etat, subvention d'équilibre à recevoir	(1)	120	120	-
Créance sur l'Etat	(2)	3 756	2 516	1 240
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 102	2 737	365
Compte des stocks		20	5	15
Comptes d'attente et de régularisation		8 324	8 347	(23)
Subvention PCF		37	37	-
Commissions de gestion à recevoir ONA		465	295	170
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		21	19	2
Commissions de gestion à recevoir ETAP Autofinancement		10	8	2
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		80	6	74
Commissions de gestion à recevoir STORM		2	-	2
Comptes centraux et liaisons		166	205	(39)
Comptabilité matière		766	324	442
Valeur en compensation		107	-	107
Provision pour risque divers		(184)	-	(184)
TOTAL		22 499	19 612	2 887

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur les crédits accordés par la banque et les coûts supportés annuellement. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 711 KDT** contre un solde de **3 549 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Compte CCP exploitation	(a)	3 673	3 536
Compte CCP intérêts TOUMOUIH		38	13
TOTAL		3 711	3 549

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Compte CCP 8485-02	3 546	3 180
Compte CCP 3127-81	127	127
Compte versement Toumouh 13721	0	22
Compte CCP 8484-93		207
TOTAL	3 673	3 536

4-2. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **1 047 KDT** contre un solde de **1 197 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
STB Compte Exploitation		13	12
Compte STB PC Familial		960	1 111
Compte BTS (4688 & 4740)		74	52
BTS Marché Monétaire		-	-
Valeurs non encore imputées		-	22
TOTAL		1 047	1 197

4-3. DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **52 360 KDT** contre un solde de **42 103 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2 013	2 012
Comptes spéciaux MPJ+PCF		18 952	16 119
Comptes de dépôt		870	2 646
Comptes spéciaux d'épargne		970	1 011
Comptes blocage		30 901	21 545
COMPTE CHEQUE		185	
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS		143	
COMPTE COURANT		322	
COMPTE COURANT ASSOCIATION		17	
Valeurs compensation non imputées			782
TOTAL		52 360	42 103

4-4. EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **725 621 KDT** contre un solde de **630 107 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation		2013	2012
FONAPRAM		199 786	183 281
Prime investissement / Etat		<34 748>	<31 698>
Dotations de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits		246 614	247 381
Sommes versées par l'Etat 26-26		20 000	20 000
Fonds National de l'Emploi 21-21 MPJ		173 100	153 100
MPJ 21-21 Programme spécifique		21 000	-
Programme Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi		9 058	-
Ressources PRD		1 100	1 100
Micro crédit OVERSEAS		184	184
Fonds Tuniso- Belge		1 857	1 857
Fonds British Gaz		1 505	1 203
Emprunt FADES		23 214	25 535
Emprunt FADES 2		28 941	-
Micro crédit OMS		18	18
Micro crédit PDHL		444	444
Ressources Ministère Agriculture MC		10 000	10 000
Ressources BID		2 810	3 352
Dettes rattachées emprunt		381	100
Ressources FOSDAP		26 483	22 468
Subvention à recevoir FOSDAP		<22 664>	<21 918>
Ressources ONA-FR		10 888	8 200
Ressources ETAP Autofinancement		500	500
Fonds INTILAK		5 000	5 000
Ressource STORM		150	-
TOTAL		725 621	630 107

4-5. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **19 107 KDT** contre un solde de **19 175 KDT** au 31 décembre 2012, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Provisions pour passifs et charges	(1)	688	1 233
Comptes régularisation et Crédeurs Divers	(2)	18 419	17 942
TOTAL		19 107	19 175

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Provisions pour risque fiscal		376	321
Provisions pour risques divers		312	912
TOTAL		688	1 233

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	2013	2012
Comptabilité matières		765	422
Comptes liaisons et centraux		5 145	5 405
FNG à payer		1 249	1 051
Personnel, charges à payer		3 992	3 935
Etat, impôts et taxes		424	444
Dette envers l'Etat(*)		463	463
Assurances à payer		5 129	5 131
Comptes d'attente		217	251
Comptes de régularisation		912	840
Valeur en compensation		123	
TOTAL		18 419	17 942

(*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES.

4-6. CAPITAUX PROPRES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **38 847 KDT** contre **38 908 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Capital	40 000	40 000
Réserves (*)	4 021	3 963
Résultats reportés	<5 054>	<2 239>
Résultat de l'exercice	<120>	<2 816>
TOTAL	38 847	38 908

(*) Dont **58 KDT** qui représentent les intérêts des crédits sur fonds social.

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **16 199 KDT** contre **13 603 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2013	2012
Produits des placements		3 305	480
Intérêts sur crédits	(1)	12 894	13 123
TOTAL		16 199	13 603

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	2013	2012
Intérêts sur crédits MT	10 152	8 453
Intérêts sur crédits 21/21	2 203	3 235
Intérêts sur crédits PCF	217	352
Intérêts sur crédits Agence	473	498
Récupération frais sur crédit BID	254	393
Intérêts sur crédits ONA	192	191
Annulation Intérêts sur crédits ONA	-597	0
Intérêts sur crédits FOSDAP	0	1
Total	12 894	13 123

5-2. COMMISSIONS

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Commissions sur mains levées	33	16
Commissions d'études	1 823	1 301
Commissions de gestion FONAPRAM	365	288
Commissions de gestion lignes micro crédits	22	928
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	147	181
Commissions de gestion ONA	149	102
Commissions de gestion FOSDAP	2	1
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	1	3
Commissions de gestion INTILAK	74	6
Commissions de gestion STORM	2	-
Commissions de gestion programme FNE	157	-
TOTAL	2 775	2 826

5-3. GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 14 KDT. Il s'agit d'un gain de change constaté suite à l'actualisation des fonds BID et FADES.

5-4. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Désignation	2013	2012
Intérêts sur emprunt FADES	1 547	1 219
Intérêts sur emprunt BID	74	-
Autres intérêts	43	29
TOTAL	1 664	1 248

5-5. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS :

Désignation	2 013	2 012
Dotation aux provisions CMT + 21-21	3 079	2 441
Dotation / reprise aux provisions collective	(425)	1 055
Dotation aux provisions additionnelle	137	-
Dotation aux provisions PCF	4	696
Dotation aux provisions pour risques	108	59
Dotation aux provisions pour titres participation	234	119
Dotation aux provisions clients Agence	554	418
Dotation aux provisions trésorerie	22	-
TOTAL	3 713	4 788

5-6. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:

Désignation	2013	2012
Subvention d'équilibre	-	-
Autres produits d'exploitation	18	133
TOTAL	18	133

5-7. FRAIS DE PERSONNEL :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **9 652 KDT** contre un solde de **9 406 KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi:

Désignation	2013	2012
Salaires, primes et appointements	8 125	7 643
Charges Sociales	1 227	1 445
Assurances Groupe	211	201
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	38	79
Autres frais	51	38
TOTAL	9 652	9 406

5-8. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **3 211 KDT** contre un solde de **3 070KDT** au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

Désignation	2013	2012
Entretien et réparation	308	265
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	818	743
Honoraires et autres services	216	243
Publicité et relations publiques	182	111
Intervention Amicale BTS	508	440
Loyers	408	354
Fournitures	83	113
Fournitures non stockées	348	380
Nettoyages et gardiennage	12	6
Impôts et taxes	165	253
Voyages et déplacements	44	6
Autres	120	156
TOTAL	3 211	3 070

5-9. IMPÔT SUR LES BEBEFICES :

L'impôt sur les bénéfices s'élève au titre de l'exercice 2013 à 38 764 DT. Il est calculé sur la base du chiffre d'affaires, compte tenu d'un résultat fiscal déficitaire totalisant **1 701, 274 KDT** ventilé comme suit :

- Perte Reportable 2012	:	3, 954
- Amortissements Différé 2013	:	848, 087
- Amortissements Différé 2012	:	849, 233

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**6-1. CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **641 KDT** contre **84 KDT** au 31 décembre 2012, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 **68 226 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Engagement BTS CMT + 21-21	53 396	21 178
Engagement BTS dotation	12 488	6 281
Engagement BTS FOSDAP	81	73
Engagement BTS ONA	1 359	501
Engagement BTS BID	45	22
Engagement BTS INTILAK	857	88
TOTAL	68 226	28 143

6-3. ENGAGEMENTS SUR TITRES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **695 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Participation non libérée sur les titres SODINO	695	695
TOTAL	695	695

6-4. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **30 588 KDT** et représente les engagements de financement reçus de la clientèle.

6-5. GARANTIES REÇUES:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **523 702 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2013. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2013	2012
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	346 085	322 238
Garantie reçue sur dotation	177 616	171 310
TOTAL	523 702	493 548

TABLEAU DE DETERMINATION DE RESULTAT FISCAL
Exercices 2013 et 2012
(Exprimé en dinars)

	2013	2012
I- PRODUITS		
PR1 Intérêts et revenus assimilés	16 199 247,739	13 602 613 ,145
PR2 Commissions (en produits)	2 774 482,313	2 826 374,038
PR3 Gains sur différence de change	14 015,714	2 453,989
PR7 Autres produits d'exploitation	17 461,080	132 999,103
PR8 Gain provenant des autres éléments ordinaires	1 250,000	0,000
PR9 Gain provenant des éléments extra ordinaires	0,000	0,000
TOTAL DES PRODUITS	19 006 456,846	16 564 440,275
II- CHARGES		
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	1 663 830,543	1 247 824,236
CH2 Commissions encourues	0,000	0,000
CH3 Pertes sur différence de change	0,000	0,000
CH6 Frais de personnel	9 651 688,640	9 405 762,012
CH7 Charges générales d'exploitation	3 211 004,291	3 070 133,700
CH4 Dotations aux provisions	3 713 209,112	4 788 298,952
CH8 Dotations aux amortissements	848 087,039	849 232,875
CH9 Perte provenant des éléments ordinaires	0,400	2 172,653
TOTAL DES CHARGES	19 087 820,025	19 363 424,428
III- RESULTAT COMPTABL AVANT IMPOTS (DEFICIT)	<81 363,179>	<2 798 984,153>
REINTEGRATION DES CHARGES	671 910,113	567 338,903
DEDUCTION DES PRODUITS	38 182,176	21 993,406
RESULTAT FISCAL après déduction des provisions et avant déduction des déficits et amortissement (EXCEDENT)	552 364,758	<2 253 638,656>
Réintégration des amortissements de l'exercice	848 087,039	
Déduction des déficits reportés	<1 404 405,781>	
Déduction des amortissements de l'exercice	<848 087,039>	
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	<849 232,875>	
RESULTAT FISCAL après déduction des déficits et Amortissements (DEFICIT)	<1 701 273,898>	
Amortissements Différés (2012 & 2013)	1 697 319,914	
Déficit Reporté (2012)	3 953,984	
IMPOT = 35% DU BENEFICE BRUT	0,000	0,000
MINIMUM IMPOT = 0,2% DU CATTG	38 763,741	16 695,665
IMPOT DU	38 763,741	16 695,665
RESULTAT NET DE LA PERIODE	<120 126,920>	<2 815 679,818>

DETAIL DÉCOMPTE FISCAL DE L'EXERCICE 2013

I-BÉNÉFICE COMPTABLE AVANT IMPÔT		-81 363,179
II-LES RÉINTÉGRATIONS		671 910,113
jetons de présence	800,000	
provision pour risque	132 323,365	
dotation aux provisions pour dépréciation autres actifs	21 367,646	
provision pour départ a la retraite et congé	37 786,702	
Excédent du don à réintégrer du budget de l'amicale de la BTS	479 632,400	
III -LES DÉDUCTIONS		38 182,176
reprise aux provisions risque et charge	24 166,462	
Les gains d'actualisation	14 015,714	

RESULTAT FISCAL après déduction des provisions et avant déduction des déficits et amortissement (EXCEDENT)	552 364,758
Réintégration des amortissements de l'exercice	848 087,039
Déduction des déficits reportés	1 404 405,781
Déduction des amortissements de l'exercice	848 087,039
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	849 232,875
RESULTAT FISCAL après déduction des déficits et amortissements (DEFICIT)	-1 701 273,898
Calcul De L'impôt	
	-1 701 273,898
Bénéfice soumis a l'impôt	
Impôt (35% du bénéfice)	0,000
Chiffe d'affaires local T.T.C	19 381 870,339
Minimum d'impôt (0,2% C.A local T.T.C)	38 763,741
IMPOT DU:	38 763,741
Acomptes Provisionnels	28 989,546
Report 2012	192 127,407
RET/ Récupérable	404,192
CREDIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES	182 757,404

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de co-commissariat qui nous a été confiée par votre Etablissement, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS" arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Préambule

Suite aux modifications apportées aux états financiers par le Conseil d'Administration réuni le 06 Octobre 2014 pour tenir compte de l'exigence de la Banque Centrale de Tunisie, quant à la levée de l'une des réserves formulées par les co-commissaires comptes, un nouveau rapport est établi en date du 07 Octobre 2014 pour substituer le précédent rapport émis le 26 Août et publié le 08 Septembre 2014.

1 - Rapport Sur Les Etats Financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 840.694 KDT y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 120 KDT.

2 - Responsabilité de la Direction Pour Les Etats Financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3 - Responsabilité des Commissaires Aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que la présentation des états financiers pris dans l'ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 - Justification de l'Opinion Avec Réserves

Nos travaux ont été limités par :

4.1 - Suite à la mise en place par la "BTS" d'un nouveau système d'information exploité à partir de 2012, un écart compensé négatif de l'ordre de 3.378 KDT a été dégagé entre les soldes comptables des "Micros Projets" et des crédits "PC familial" d'une part et les données issues de la base de gestion injectée au système d'information et arrêté à cette date d'autres part.

Cet écart compensé se détaille, au 31 décembre 2013, comme suit:

Nature de l'écart	Solde Comptable au 31/12/2011	Solde selon le nouveau système	Ecart en KDT	
Engagement clients	Encours PC familial	15 589	11 824	3 765
	Encours microprojet	467 074	462 200	4 874
Avoirs clients	Comptes auxiliaires PCF	(3 292)	66	(3 358)
	Comptes auxiliaires MPJ	(15 699)	(7 040)	(8 659)
TOTAL	463 672	467 050	(3 378)	

Par conséquent, l'apurement de ces écarts pourrait avoir un impact significatif sur les engagements de la banque et sur sa situation nette.

4.2 - Des insuffisances au niveau des procédures de justification et d'apurement des suspens de rapprochement des comptes courants postaux.

Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 3.1 et 4.1, les rubriques "Caisse et avoirs auprès de la "BCT", "CCP" et "TGT" et "Banque centrale et CCP", les comptes courants postaux débiteurs et créditeurs dont les soldes respectifs, au terme de l'exercice audité, s'élèvent à 3.221 KDT et 3.673 KDT font apparaître des suspens de rapprochement non justifiés et non apurés, en faveur et en défaveur de la Banque Tunisienne de Solidarité détaillés comme suit :

	Antérieur à 2013	2013	Total en KDT
Opérations financières non comptabilisées par la BTS			
Encaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	52 243	716	52 959
Décaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	2 615	708	3 323
Opérations Financières comptabilisées mais non exécutées par la Poste			
Encaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	49 659	820	50 479
Décaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	1 485	810	2 295

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de ces suspens sur les éléments des états financiers de la Banque.

4.3 - Absence d'un état de rapprochement pour le compte "STB - PC familial", au 31 décembre 2013, qui fait apparaître un solde comptable créditeur de 960 KDT contre un solde sur relevé bancaire de l'ordre de 16 KDT, ne nous permet pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de cet écart sur les éléments des états financiers de la Banque.

4.4 - La "BTS" n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en brut à 13 616 KDT. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la "BTS" ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourrait se révéler si l'inventaire a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

4.5 - Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, certains comptes inter-siège, les comptes d'attente et de régularisation et les comptes d'assurance, qui n'ont pas été couverts totalement par des provisions pour risques de la part de la Banque ainsi que des insuffisances au niveau des procédures d'apurement des suspens antérieurs.

A cet effet, les opérations "Inter-Siège" renferment des soldes anciens non justifiés, débiteurs et créditeurs totalisant respectivement à 166 KDT et 5.145 KDT. De même, les comptes "d'Attente" et de "Régularisation" présentent au 31 décembre 2013 des anciens soldes débiteurs et créditeurs non justifiés de montants respectifs à 8.324 KDT et 217 KDT.

Par ailleurs, les comptes "d'Assurances et Assurances à Payer" actifs et passifs dégagent à la clôture de l'exercice, des soldes anciens débiteurs et créditeurs non justifiés s'élevant respectivement à 2.251 KDT et 5.129 KDT.

En attendant les résultats des travaux d'apurement des suspens liés à ces comptes, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque, que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

5 - Opinion Avec Réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe "Justification de l'opinion" des points de 4.1 à 4.5, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6 - Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

6.1 - Le calcul conformément à l'annexe 3 de la circulaire des établissements de crédits n°91-24 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

6.2 - Durant l'exercice 2013, la banque a réglé les échéances des mois de juin et décembre, au titre de l'emprunt "BID" en se basant sur un échéancier non approuvé par l'Etat. Ainsi, la banque ne s'est pas conformée à toutes les dispositions de l'accord contractuel de l'emprunt "BID" et dont le non-respect a pour effet d'augmenter les charges financières comptabilisées.

6.3 - Le Conseil d'Administration de la Banque a arrêté en date du 06 Octobre 2014 de nouveaux états financiers, suite au retraitement comptable des intérêts encaissés sur les crédits recouverts, revenant de droit à l'OFFICE NATIONAL DE L'ARTISANAT. L'opération de redressement tel que détaillée au niveau des notes aux états financiers avait pour effet de porter le résultat net bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 107 KDT à un résultat déficitaire de 120 KDT.

7 - Rapport Sur d'Autres Obligations Légales & Règlementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

7.1 - Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

7.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

7.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

7.4 - Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la "BTS" et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2013-04 et 2012-02.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par la "BTS" couvrent, au 31 décembre 2013, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

Tunis, le 07 Octobre 2014

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR

**Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

La Banque Tunisienne de Solidarité a conclu le 23 mai 2013, une convention avec le ministère de formation professionnelle et de l'emploi pour le financement des petites entreprises. Il s'agit d'une convention de gestion pour compte sous forme de subvention.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

- La "BTS" a encaissé un montant de 10.000 KDT au titre de la convention citée ci-dessus ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion de cette ligne de financement allouées par l'Etat s'élève à 157 KDT.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM" et "FOSDAP" se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à 22 KDT au titre des débloques relatifs à l'exercice 2012 ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat s'élève à 365 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat s'élève à 2 KDT.

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

Obligations et engagements de l'BTS envers ses dirigeants

1. La rémunération du Président Directeur Général "Monsieur Mohamed KAANICHE" nommé le 25 septembre 2012 est fixée conformément à l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012. Elle se compose de :

	(En KDT)
	P.D.G
Salaire de base mensuel	0,900
Indemnité de logement	0,200
Indemnité de gestion	0,350
Indemnité de représentation	1,580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,550
Un ensemble d'avantages en nature	
• Voiture de fonction (acquise en 2010 pour 69 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de)	13,880
• Bons d'essence	450-Litres par mois
• Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. La banque a accordé au Président Directeur Général deux crédits pour un montant total de 50 KDT avec un taux d'intérêt égale au TMM+2% (l'équivalent de 6.76%) sur une période de 5 ans. Ces deux crédits ont été prouvés par le comité exécutif de crédit en date du 1^{er} Novembre 2013.

3. Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Novembre 2013 à 5 000 DT brut par administrateur.
La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 36 500DT.

4. Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne De Solidarité envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit en Dinar :

Nature de la rémunération	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2013(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2013
Avantages à court terme	113 217	10 831	36 500	108 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
TOTAL	113 217	10 831	36 500	108 000

(*) Il s'agit des provisions pour congés payés au titre de l'exercice 2013.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 07 Octobre 2014

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR